

REVUE SPIRITE

JOURNAL BI-MENSUEL

D'ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES

31^e ANNÉE

N^o 1

1^{er} JANVIER 1887.

AVIS. — Pour faciliter nos écritures, se réabonner par un mandat-poste, à l'ordre de M. Leymarie, pour 1888 ; sauf avis, l'abonnement continue. Les bureaux de poste prennent les abonnements sans augmentation de prix.

LECTEURS DEPUIS 31 ANS :

La Revue spirite commence la trente-unième année de son existence. Depuis 1858 elle est sur la brèche et défend la cause avec la même ardeur. Que sont devenues les prédictions fantaisistes qui saluèrent son apparition, la plupart malveillantes et méchantes ?

L'insensé qui signalait ce périodique, disait-on, avait donc bien étudié ce que peut la sottise humaine pour s'aventurer de la sorte ?

Ou bien n'était-ce qu'un détraqué, un chercheur d'aventures, l'un de ces hommes qui lancent une idée pour chercher fortune, prêts à la modifier, à la rejeter si le résultat entrevu est fictif ?

Ce fut un tolle général dans la presse, dans les chaires d'éloquence sacrée, dans celles du professorat.

Seul, Louis Jourdan, dans le journal *Le Siècle* qui alors était une autorité, fit une sage et judicieuse critique du livre des Esprits, de sa morale supérieure, de l'enseignement logique des idées qu'il exposait ; il approuvait la création d'une revue spirite pour défendre une doctrine en accord avec le bon sens et la raison.

Louis Jourdan était un écrivain de race, un philosophe sérieux, instruit, estimé, qui méprisait les banalités courantes et voulait que *Le Siècle* fut un journal respectable et respecté ; il fut juste dans ces appréciations.

Plus tard quelques journalistes influents devenus spirites, défendirent en toutes occasions ce qui leur paraissait être la vérité ; il le firent avec énergie et conviction.

Allan Kardec avait galvanisé ses créations ; ce qu'il croyait lui-même impossible en 1855 s'était réalisé, et avant sa mort, fin mars 1869, la doctrine qu'il avait présentée et défendue avec tant de vaillance, était connue et préconisée par des traductions en toutes langues.

Des revues belges, italiennes, espagnoles, allemandes, autrichiennes,

hollandaises, américaines, françaises, suivaient le courant et estimaient que le spiritisme devait être présenté comme la doctrine par excellence de solidarité entre les hommes et de responsabilité individuelle.

Nous sommes en 1888 et les éditions des livres fondamentaux ont dépassé la trentaine ; plus de cent journaux représentent le mouvement spirite dans le monde.

Chaque année des revues se créent dans les centres où le spiritisme a pris racine.

Des brochures, des volumes, par centaines livrés à la publicité, enseignent l'immortalité de l'âme, la pluralité des existences, les rapports entre les vivants et les morts.

Et la Revue spirite commence avec vaillance, avec jeunesse et ferme volonté le trente-unième anniversaire de sa naissance.

Nous en avons la certitude, elle aura longue et laborieuse vie : elle vise à la centième année.

La Revue deviendra vieille, et sera toujours jeune, voici pourquoi :

Allan Kardec lui a vivement et sagement recommandé d'être toujours en accord avec le mouvement scientifique moderne.

Il lui a dit de respecter toutes les opinions, d'étudier sans parti-pris tout ce qui se crée en philosophie, d'accepter ce qui est pratique, rationnel, nécessaire au mouvement en avant de notre cause.

Allan Kardec a pratiqué le pardon des injures, largement, et fui comme la peste les attaques personnelles.

Je me diminuerais, disait-il, je perdrais mon sang-froid, si j'attachais trop d'importance à ces bagatelles de la porte.

Il ajoutait : j'y perdrais le meilleur de mon temps, et la vie est chose importante et sacrée ; les spirites, ne le seront réellement qu'au jour où, avec énergie, ils écarteront sans pitié la calomnie et les sots-propos.

Jusque-là, ils dépenseront leur existence en agitations futiles et stériles.

La Revue suit ces avis judicieux, c'est son élixir de longue vie.

Comme en 1855, 1858 et 1859, les représentants de feuilles spéciales qui défendent l'immortalité, s'évertuent à faire cette preuve que le spiritisme se meurt ; eux seuls auraient le droit de vivre. *Ars longa, vita brevis*.

Il est regrettable que des philosophes, des chercheurs, perdent leur jeunesse et leur temps à de telles puérilités.

Ils ressuscitent les procédés de journalistes sans haleine, qui enterrent le spiritisme deux fois par semaine.

Un loyal adversaire sait instruire et non invectiver ; toute leçon est bonne venant de qui sait la donner avec science et sagesse, et c'est justice que de l'accepter.

L'homme, étudiant éternel, piétine sur place s'il fuit la vérité. Le progrès est sa loi.

Pour progresser, il n'est point indispensable d'être anti-fraternel, de professer à coups d'adjectifs.

Frapper l'adversaire en se servant du ridicule, l'arme jésuitique, ce n'est point prouver, mais se diminuer en oubliant que le journal, la revue, le livre, sont l'*alma parens*.

Edifier, quelle belle et noble mission ; les sages de l'antiquité ne détruisaient pas, ils bâtissaient en se servant des matériaux anciens ; ils étaient des créateurs vénérables.

Allan Kardec les a imités, de concert avec d'autres chercheurs estimables qui méritent toute notre reconnaissance ; saluons ces hommes de bonne volonté, avec respect, avec la mémoire du cœur.

C'est le vœu bien sympathique que nous adressons à tous ceux qui s'occupent de spiritisme et d'immortalité.

Nous sommes à l'aurore du jour nouveau, à l'ère de rénovation laborieuse par le fait démontré ; l'hypnotisme, la suggestion, la transmission de pensées, le magnétisme mis largement en pratique, préparent la génération nouvelle à recevoir nos enseignements, sur le terrain de l'investigation suivie et avec l'esprit de justice immanente dans les choses.

La Revue spirite enregistre et enregistrera chaque découverte dans cet ordre d'idées, c'est sa raison d'être.

Au nom des rédacteurs, et des membres de la société que la Revue représente, souhaits fraternels et sympathiques à tous nos lecteurs, avec lesquels nous voulons être, constamment, en conformité de vues et de pensées.

P.-G. LEYMARIE.

L'ÉVOLUTION SPIRITUELLE

Il est démontré aujourd'hui, non seulement par la science, mais encore par la logique, que la série des êtres animés, depuis l'animal informe que l'on rencontre au premier degré de l'échelle, jusqu'à l'homme qui en occupe le sommet, constitue une sorte de filière par laquelle sont appelés à passer successivement tous les Esprits qui débutent sur notre globe dans la vie spirituelle.

Comment admettre alors que l'homme qui s'incarne parmi nous, après avoir parcouru toutes les phases de l'animalité, vient sur notre planète, sous prétexte d'expiation de fautes imaginaires, perdre tous ses acquis et recommencer une odyssée aussi longue que douloureuse.

Tous les faiseurs d'hypothèses sur les causes de la souffrance ne voient

que le fait matériel, sans chercher à en comprendre et déduire les conséquences; ils ne peuvent, dans leurs étroites conceptions, admettre l'idée de *justice* sans lui donner comme corollaire le *châtiment*, et pour justifier leurs théories, ils forgent de toutes pièces les systèmes les plus incohérents et les plus invraisemblables.

Ainsi ils vous disent sérieusement et avec conviction (leurs guides le leur ont dit!) que la terre est un bain peuplé de criminels et par conséquent de condamnés; mais ils ne se sont jamais demandé quand et par qui avait été prononcée la sentence. Ils ne voient qu'une chose, la souffrance, et comme ils ferment les yeux pour n'en pas voir l'utilité et mieux la nécessité, ils concluent à la punition.

Eh bien, je veux les suivre sur ce terrain et pousser cette affirmation jusque dans ses dernières conséquences, pour en faire ressortir le peu de fondement et l'impossibilité.

D'abord est-il démontré qu'il n'y a pas des mondes plus inférieurs que le nôtre et s'il y en a, ce qui est probable, les Esprits qui les quittent pour venir sur notre terre ne trouvent-ils pas une notable amélioration à leur état et au lieu d'une punition, ne serait-ce pas plutôt une récompense?

D'un autre côté peut-on considérer comme des criminels en état de punition ces Esprits dont les noms se transmettent d'âge en âge et que l'on cite comme le symbole et le modèle de toutes les vertus?

Si, pour trouver une cause à la souffrance, on admet une chute, une faute grave, on est forcé de reconnaître qu'avant la chute l'Esprit était relativement parfait; or s'il était parfait il ne pouvait pas faillir; s'il n'était pas parfait, on se demande s'il était bien coupable pour avoir transgressé des lois que son ignorance actuelle ne lui permet pas de connaître. Sa non-culpabilité est tellement vraie dans l'ordre des choses logiques que la législation humaine, pour être en droit de réprimer les infractions aux lois sociales et civiles, a été obligée de recourir à une fiction en disant que *nul n'est censé ignorer la loi*.

Mais Dieu, justice suprême, Dieu qui a créé l'être pour une fin prévue et arrêtée dans sa sagesse infinie, qui l'a créé comme il a voulu qu'il fût, qui, pour des raisons qu'il ne nous est peut-être pas encore permis d'apprécier, l'a soumis aux différentes phases par lesquelles il est obligé de passer pour développer ses formes matérielles et préparer l'éclosion ultérieure du sens moral et le progrès intellectuel, Dieu, dis-je, a-t-il pu recourir à cet expédient tout humain et punir, dans l'être sorti de sa pensée créatrice, de prétendus écarts qui ne sont que la conséquence de sa nature et un des moyens voulus par le Créateur lui-même pour amener l'Esprit au but qu'il lui a fixé.

Ceux qui ne trouvent d'autre explication aux souffrances inhérentes

à notre globe qu'une déchéance antérieure motivant ces souffrances, exagèrent à plaisir le tableau des misères terrestres : et cependant bien petit est le nombre de ceux qui voient avec bonheur arriver le jour qui doit leur ouvrir les portes de ce bain. Ces singuliers philanthropes semblent ignorer que nous touchons encore aux confins de l'animalité, dont nous avons conservé la plupart des goûts et des instincts pendant que notre corps matériel lui-même porte encore certains signes héréditaires qui ne peuvent nous laisser aucun doute sur notre récente origine et devraient nous rendre un peu moins vaniteux.

Si on prend tant de souci des souffrances de l'homme et si on admet qu'elles sont la punition de ses fautes, que dira-t-on des animaux qui souffrent, eux aussi, sans avoir pu transgresser sciemment les lois divines ? Dieu aurait-il donc deux poids et deux mesures ? Ou bien serait-ce un être arbitraire, se plaisant à créer des êtres sans assurer leur bien-être et paraissant même se faire un jeu de leurs souffrances ? N'est-ce pas là le langage des athées matérialistes qui, ne pouvant justifier les souffrances des animaux, arrivent logiquement à la négation de toute puissance créatrice et directrice de l'univers ?

Si donc les animaux, sans l'avoir mérité, sont soumis aux mêmes souffrances que les hommes, il faut en conclure, en invoquant la justice de Dieu, que, pas plus pour les hommes que pour les animaux, la souffrance ne peut être une punition ; qu'elle est une condition inséparable de notre état d'infériorité et de la nature du monde que nous habitons ; que notre mission sur cette terre est de l'améliorer, d'en rendre l'habitation de moins en moins pénible, avec la perspective de revenir dans une future existence jouir des progrès que nous aurons concouru à réaliser.

Laissons donc de côté cette croyance antique rapportée dans la Bible, la révolte et la chute des anges, passée ensuite dans le paganisme, sous la figure des Titans escaladant le ciel, recueillie enfin et adoptée par les religions modernes qui en ont fait sortir l'ennemi du genre humain, l'antagoniste de Dieu, le Diable en un mot, tant et si fructueusement exploité sous différents noms par les ministres de toutes les religions.

Remarquons en passant que cette hypothèse de révolte, de chute ou de violation des lois divines remonte à la plus haute antiquité terrestre, c'est-à-dire à une époque d'ignorance relative ; elle ne s'est maintenue jusqu'à nous que par l'influence cléricale qui pesait si lourdement sur les intelligences et les consciences, l'humanité n'ayant pu encore s'affranchir complètement de toutes les erreurs et de toutes les fables dont on avait bercé son enfance.

Il appartenait au spiritisme de faire justice de toutes ces théories enfantes.

lines, d'en faire ressortir l'absurdité et de rendre à Dieu le rôle qui convient à sa sagesse, à sa justice, à sa puissance.

Il appartenait au spiritisme d'enseigner et de prouver, par des faits indéniables aujourd'hui, que Dieu n'est et n'a été dans aucun temps ni juge ni bourreau; qu'il est au contraire plein de sollicitude et de paternelle prévoyance pour les êtres qu'il lui a plu de créer; qu'il les fait bénéficier toujours et à tous les moments de leur existence des bienfaits de son amour infini; qu'il serait contraire à son bonheur, toujours complet et inaltérable, qu'une seule de ses créatures pût pendant une seconde, souffrir sans nécessité.

Nous devons donc, ou nier cette puissance créatrice, en lui refusant la volonté ou le pouvoir de nous soustraire à la souffrance, ou reconnaître que la douleur est nécessaire à l'évolution de l'Esprit, au développement continu et progressif de ses facultés matérielles, intellectuelles et morales, selon qu'il traverse les phases de l'animalité ou de l'hominalité terrestre.

Nous sommes nécessairement amenés, en constatant l'unité de plan dans tous les actes de la création, à reconnaître que tout procède de l'infiniment petit et contient tous les germes nécessaires pour arriver à un complet développement ultérieur; qu'il en a été ainsi pour tout ce qui existe à la surface de notre globe, pour notre globe lui-même et pour tous ceux qui gravitent dans l'espace infini; qu'il n'en saurait, par conséquent, être autrement pour l'Esprit ou être intelligent, seul immortel, que nous devons considérer comme la principale œuvre divine, en vue de laquelle tout le reste a été conçu dans la sublime pensée créatrice.

Où trouver place dans cette grandiose conception pour les mesquines théories de punitions et de châtimens, tout aussi injustifiables que la punition de la prétendue faute d'Adam appliquée à l'humanité entière et qui conduisent nécessairement à la négation de Dieu, en lui enlevant son caractère de justice absolue et infinie.

Disons donc en terminant :

Non, la terre n'est pas un bagne,

Non, l'homme terrestre n'est pas un condamné,

Non, il n'est pas déchu d'un état de perfection, car l'Esprit ne peut arriver à la perfection, relative, bien entendu, qu'en se dépouillant peu à peu de l'ignorance, et ce uniquement au moyen de la souffrance, et de plus parce que, le progrès étant incessant, l'Esprit ne peut rétrograder.

La souffrance est donc l'éducatrice de l'Esprit, c'est par elle seule qu'il apprend à reconnaître qu'il fait fausse route; c'est par elle qu'il est ramené, sans violence, et par son libre-arbitre, dans la voie qu'il doit suivre pour accomplir ses destinées immortelles.

THÉAUD.

LA SORCIÈRE ET LES POSSÉDÉES DE CHATEAUNEUF

(1726-1729)

(Suite. Voir Revue du 15 décembre 1887.)

Pendant que les PP. Mirapelle et Dalbecchi faisaient leurs expériences à Châteauneuf, deux prêtres, envoyés à Laguet par le vicaire capitulaire de Nice, procédaient de leur côté à l'examen des sœurs Galléan. Voici l'attestation qu'à leur retour ils remirent au dit vicaire, en l'absence de l'évêque :

« ATTESTATION. — Nous soussignés, attestons et faisons foi pleine et entière comme quoi les demoiselles Françoise et Marthe de Galléan sont restées plus d'un mois dans ce sanctuaire de la Très Sainte Vierge de Laguet pour s'y faire exorciser en cas qu'elles fussent obsédées du démon ; et nous, députés à cet effet par notre supérieur, déclarons, après preuves acquises, qu'on ne peut faire moins que de juger surnaturel l'état où elles se trouvent, attendu les faits suivants :

1°. — « Les dites demoiselles n'ont jamais manqué, tant l'une que l'autre et aussi une jeune bergère également obsédée et venue avec elles, de répondre aux questions et d'obéir aux ordres que nous leur avons adressés en latin, langue qui leur est tout à fait inconnue.

2°. — « De plus, elles ont pris des attitudes tellement forcées, qu'il serait impossible à toute créature humaine de prendre, étant dans un état naturel ; et en particulier, un jour la demoiselle Françoise-Marie, joignit si fortement les mains qu'elles paraissaient attachées, et ainsi jointes, elle les fit passer au dessus de sa tête et les porta jusque sur l'épine dorsale, ce qui naturellement ne pourrait se faire sans le déboitement des épaules et des bras d'autant plus qu'elle les fit repasser de la même façon par dessus sa tête et les replaça dans leur première position, sans jamais les avoir disjointes.

3°. — « De plus, sur nos pressantes injonctions, elles ont deviné diverses choses arrivées ailleurs, en des lieux assez éloignés du couvent. Nous nous sommes enquis de ce qu'il en était et nous avons constaté que ce qu'elles avaient dit était parfaitement vrai.

4°. — « En outre il nous fut envoyé par le très Révérend seigneur Vicaire capitulaire un écrit en latin, fort obscur et ainsi conçu : *Protinus virulente perge ad detubron illius mulieris cujus calcaneo subes, et cum ad valvas perveneris, curvatus procede poplitibus et ad omnes aras consiste ; incipies ab illa in qua exposita est icon abnepotis Heliud* (1). Ce texte fut traduit littéralement

(1) Traduction. Va tout de suite au temple de cette femme sous le talon de laquelle tu es, et lorsque tu seras parvenu aux ballants de la porte, avance fléchissant les genoux et arrête-toi à tous les autels ; tu commenceras par celui sur lequel est exposée l'image

par une des jeunes filles. De ce fait peuvent rendre témoignage, le seigneur Dom Oliviero, le Père Bertô, moine cassinien réformé, le seigneur D. Jean-Baptiste Giudice, tous trois de Nice, qui étaient présents.

5°. — « En outre, la demoiselle Françoise-Marie, sur l'ordre de son exorciste, a deviné un écrit qu'il avait sur lui et a pu en dire le contenu, le genre de poésie et la langue.

6°. — « Le seigneur Peire de Châteauneuf (1) se trouvant à Laguet le jour de la fête de la Trinité, les dites demoiselles donnèrent en sa présence un très grand nombre de signes, celui-ci entre autres : il fut ordonné à l'un des esprits obsesseurs de se retirer et de laisser tranquille la patiente, au signal que viendrait à penser secrètement le seigneur Peire, et qui était tel : savoir, que la possédée frapperait légèrement la terre avec la main droite deux fois, ni plus ni moins : ce qui fut ponctuellement exécuté ; et au même instant la demoiselle resta tranquille et comme délivrée.

7°. — « Dans une autre occasion un prêtre, dom Martino, ordonna à l'esprit de Françoise-Marie d'exécuter la chose que cet ecclésiastique avait dans la pensée ; l'esprit obéit aussitôt et fit ce qui lui avait été mentalement prescrit : c'était de percer avec la main droite une partie d'un châssis en papier, au point et à l'angle déterminés.

« Et si nous rapportions ici tous les faits de transmission par la pensée, la liste en serait longue ; car lesdites demoiselles possédées ont toujours exécuté les ordres donnés mentalement par un grand nombre de personnes qui voulaient par elles-mêmes sortir de doute, et cela pendant vingt jours à trente épreuves chaque jour et même davantage. Nous signalerons cependant quelques cas particuliers, et dirons brièvement ce que virent le seigneur vicaire d'Eze, et le seigneur Joseph Boetto, de Nice. Le premier constata l'exécution de l'ordre mental donné à l'une des demoiselles, de prendre l'office de la Très Sainte Vierge, qui se trouvait sur une petite table dans une chambre voisine et de le lui apporter ouvert pour le lui faire baiser ; le second eut la pensée de lui faire prendre le bâton qu'il avait à la main et qu'avec ce bâton elle allât frapper neuf coups dans une petite cavité qui se trouvait au milieu du pavé ; et ce fut fait ainsi.

« Ce sont là toutes choses qu'elles n'auraient pu si fidèlement exécuter d'elles-mêmes, si elles n'eussent été possédées. On ne saurait prétendre qu'il n'y ait eu dans tous ces faits surprenants qu'un pur effet du hasard, car il ne s'agit pas d'une preuve unique, mais d'un très grand nombre, d'une

de l'arrière petit-fils d'Héliud. — *Nota.* Héliud ou Eliud fut le trisaïeul de saint Joseph, époux de la Sainte Vierge. (*Évangile* de saint Mathieu, ch. I, versets 15 et 16.)

(1) L'un des co-seigneurs de Châteauneuf.

quantité pour ainsi dire innombrable. S'il est donc démontré aujourd'hui que les faits rapportés ici ont été reconnus absolument vrais et indubitables, il y a lieu de juger et de fortement affirmer que les dites demoiselles sont réellement possédées : prétendre le contraire, ce serait nier l'évidence ou tout au moins porter un jugement fort téméraire. Aussi, ayant été requis de donner la présente attestation, nous le faisons.

« Je soussigné reconnais et déclare avoir été présent, lorsque ont été adressées mentalement des demandes aux sus dites demoiselles Galléan ainsi qu'à la jeune bergère, et aussi que j'ai moi-même donné mentalement un ordre auquel elles ont immédiatement obéi, à la date indiquée ci-dessus, c'est-à-dire lorsqu'elles étaient à Lagnel. En foi de quoi, à Nice, le 10 mai 1727. Pierre Antoine Fighiera, vicaire d'Èze.

« Je, Joseph Boetto, atteste la vérité de ce que dessus quant à la prescription pensée par moi et ponctuellement exécutée en ma présence. Nice, le 15 mai 1727.

« Je, Pierre-Charles Bertô, cistercien, affirme tout ce que dessus pour tout ce que j'ai vu et dont j'ai été témoin *de visu* (ho visto e sono stato testimonia *de visu*). Nice, le 16 mai 1727.

« D. Jean-Baptiste Giudice, rends témoignage de tout ce que j'ai vu, principalement de la demande faite par le seigneur vicaire capitulaire et à laquelle il a été exactement satisfait, d'abord par la jeune bergère et ensuite par la demoiselle Françoise-Marie de Galléan ; cet ordre, j'en fais foi, a été exécuté par les deux jeunes filles (1) ».

La conclusion de cette pièce importante ne pouvait qu'affirmer et propager la croyance aux obsessions ou possessions du diable. A notre époque de somnambulisme, d'hypnotisme, de magnétisme et de spiritisme, dans tous les faits analogues dont il est ici question, nous ne voyons que des phénomènes parfaitement naturels d'hallucination, de communication de la pensée, de suggestion, etc., et nous laissons bien tranquilles et entièrement libres de leurs pas et de leurs actes les personnes sur lesquelles nous avons fait nos expériences, nos études, nos observations, et elles ne s'en trouvent que mieux. Au premier quart du dernier siècle, on exorcisait les gens, hommes ou femmes que l'on croyait possédés de l'esprit infernal.

Dans la nuit du 30 juillet 1727, cinq mois après les expériences faites à Lagnel, un détachement militaire vint arrêter deux des sœurs au village de l'Ariane, et le lendemain matin un autre détachement envoyé à Châteauneuf y arrêta pareillement les deux autres sœurs ; puis toutes quatre furent conduites par les archers aux prisons de Nice.

(1) *Scelerio*, t. III, Suppl., p. 132.

« C'est là un fait bien remarquable, s'écrie Scaliero (qui croyait aux possessions), que quatre demoiselles nubiles, d'une des plus illustres familles de la province sans égard à leur condition, à leur âge, à leur sexe, sans qu'il y eût eu délit ni motif de suspicion, ni le moindre élément d'un doute aient été conduites ignominieusement dans les prisons publiques, pour aggraver et rendre pire leur déplorable infortune. » — Ces demoiselles étaient en effet de la famille même du chevalier de Malte Jérôme Galléan, dont nous avons raconté précédemment le glorieux fait d'armes.

En même temps trois prêtres furent arrêtés et renfermés au fort de Villefranche à la poursuite de l'autorité ecclésiastique, savoir : dom Steffanis, vicaire de Châteauneuf, dom Bottiero et l'abbé Clerici. Par compensation, on relâcha les jeunes filles et les femmes qui avaient été arrêtées auparavant à Châteauneuf.

Nul doute que toutes ces arrestations et mises en liberté eurent lieu par suite de graves révélations obtenues durant l'instruction de l'affaire Lucrèce Barnoina, affaire qui, depuis plus d'un an, occupait tous les esprits à Nice et à plus de cinquante lieues à la ronde, comme le prouvent divers écrits du temps, dont Scaliero nous a donné des extraits, et plus particulièrement une chanson populaire de cinquante et un couplets en niçard, qui, sous la forme d'un dialogue entre Asmodée et la prisonnière Lucrèce, est un résumé de toute cette curieuse affaire, jusqu'au moment où Lucrèce va comparaître devant le Sénat (1).

L'instruction avait pris un temps considérable, le juge dut recevoir les dépositions de quarante-huit témoins et Lucrèce subit plus de vingt-quatre interrogatoires dans le courant de l'année 1727. Enfin son procès traîna jusqu'au 17 mars 1728, date du jugement rendu par le Sénat de Nice, sur les conclusions du procureur fiscal (procureur du roi) tirées des remarquables considérants que voici :

« RAPPORT DU PROCUREUR FISCAL (*Extrait*). — Il ne suffit pas d'être accusé d'un crime pour en être reconnu coupable : Lucrèce Barnoina serait assurément coupable de sortilège, si l'on tenait au dire des quarante-huit témoins ; mais ce ne sont là que des accensateurs, des plaignants : il n'y a pas de corps de délit. Il ressort des nombreuses pièces de la procédure que la malheureuse Lucrèce a été en butte aux vexations, aux persécutions du peuple de Châteauneuf, dupe d'une illusion par suite de la conduite imprudente du vicaire du lieu, Dom François de Steffanis, dont l'ignorance ne

(1) Cette chanson, donnée par Scaliero (p. 140) est ainsi intitulée : « Canzon faccio da ien Asmodeo diu de l'infer sur Lucrezio Barnoino la mieu caro figlio diccio dallo domo-sello Franseso Mario Galléano, apres la declarazion dau sieu envasament et un breve recourt ais Crestians sur la fin. »

saurait être ni plus profonde ni plus grossière ; car il résulte de la procédure que, méconnaissant son caractère de prêtre et de pasteur, il s'est fait accusateur et juge de Lucrèce Barnoina ; que, contrairement aux dispositions des saints canons et des règles de l'Église, il a permis que la demoiselle Françoise-Marie Galléan ait fait, pendant trois jours, au peuple assemblé dans l'église de Châteauneuf, où était exposé le Saint-Sacrement, des prédications dans lesquelles le prétendu démon Asmodée, parlant par la bouche des dites demoiselles Galléan, déclara que la Lucrèce Barnoina était sorcière et auteur de tous les malheurs arrivés depuis dix-huit ans aux habitants dudit lieu, ainsi que des fléaux qui avaient atteint les récoltes.

« D'autre part, l'avocat Pascheri, juge de Châteauneuf, qui a fait les premières informations contre la malheureuse détenue, a en outre contribué à maintenir l'illusion de ce peuple par l'aveugle facilité avec laquelle il a admis et cru fondées toutes les plaintes qui ont été portées contre cette femme, puisque, l'ayant trouvée arrêtée dans Châteauneuf par quelques particuliers, sans décret ni autorisation de justice, il la fit conduire dans les prisons du Sénat avant même d'avoir commencé l'information.

« L'accusation de sortilège n'en établit aucunement la preuve. La cause d'une telle accusation peut n'être rien autre qu'une grande inimitié, une haine implacable. D'ailleurs tous ceux qui ont porté l'accusation de sortilège et donné comme étant possédée du démon un grand nombre de personnes, étaient-ils des juges compétents en pareille matière ? Quels sont enfin les motifs urgents qui obligeaient ledit juge de procéder sans retard contre cette pauvre femme comme sorcière ? Sur quel indice probable a-t-il ordonné son arrestation ? Nous n'en trouvons aucun, sinon la même légèreté que les accusateurs et les plaignants à porter hardiment des jugements téméraires ; et nous avons toute raison de qualifier ainsi les actes de ce juge en cette affaire, puisque, d'une part, il est notoire au Sénat que le seul séjour dans les prisons où il a dû faire enfermer plusieurs personnes obsédées, a suffi pour les guérir et les délivrer de leurs prétendus démons, et que d'autre part, nous voyons que le juge ecclésiastique a fait incarcérer le vicaire de Châteauneuf et deux autres prêtres pour cause des dites prétendues possessions ou obsessions et de leurs funestes conséquences.

« Par toutes les raisons qui précèdent, je conclus pour une pleine et entière absolution en faveur de ladite Lucrèce Barnoina, et qu'il lui soit accordé d'avoir recours, pour dommages, intérêts et dépens, contre qui de droit ; et en outre qu'il soit défendu à qui que ce soit de la désigner à l'avenir comme sorcière directement ou indirectement et de lui appliquer des noms équivalents, sous peine de cinq cents livres d'amende et autre plus

grave punition en cas de récidive. Et quant à l'avocat Pascheri, ci-devant juge de Châteauneuf, qu'il lui soit défendu pour toujours de procéder à des informations en matière de magie, sortilèges ou superstitions : et en outre qu'il soit suspendu de tout exercice de judicature pendant tout le temps et sous la peine que prescrira le Sénat. Nice, le 17 mars 1728. *Signé Sautet.* »

Le Sénat, faisant droit aux précédentes conclusions, déclara l'accusée Lucrèce Barnoina non coupable, ordonna sa mise en liberté et lui accorda le droit de recours contre ses accusateurs. Il infligea en outre une peine sévère à l'avocat Pascheri, lui interdisant pour un temps fort long toute fonction de magistrature.

Ce jugement où, à l'honneur du Sénat de Nice, éclate tant de raison et de bon sens, est d'autant plus remarquable, qu'il fut rendu douze ans seulement après la fameuse mission de 1716, durant laquelle s'était manifesté avec une ardeur excessive le fanatisme religieux de toute la population de Nice et des environs.

Mais il faut considérer que depuis plus d'un demi-siècle, Colbert, le grand ministre de Louis XIV, avait défendu aux tribunaux français d'admettre les cas de sorcellerie, et que dès avant 1728, la magistrature des Etats sardes, en général plus éclairée que celle du reste de l'Italie, ne pensait pas autrement que la magistrature française sur bien des points de la jurisprudence.

(A suivre) A.-L. SARDOU.

PEUPLES ET RELIGIONS

(Suite. Voir la Revue du 1^{er} décembre 1837.)

POST-SCRIPTUM : En combattant les principaux dogmes du catholicisme nous n'avons pas parlé de celui de la résurrection des corps, parcequ'il a été suffisamment réfuté par la chimie moderne qui nous démontre que les mêmes molécules ont pu entrer successivement dans la composition de plusieurs corps humains ; en conséquence il leur serait impossible d'être en même temps réunies dans ces différents corps à la résurrection générale. Du reste l'Eglise se réfute en partie elle-même, en disant que les âmes des justes, incarnées dans des corps difformes, ressusciteront dans des corps brillants et bien conformés. On ne voit pas le service qu'un corps matériel pourrait rendre à des esprits dégagés de la matière.

Nous avons à peine mentionné les macérations du corps humain si fortement prônées par l'Eglise ; on se demande en quoi elles peuvent être utiles à l'âme. Jésus-Christ, qui connaissait infiniment mieux que l'Eglise les besoins de l'âme, prône peu les macérations du corps ; toutes ses prescrip-

tions ont un but spiritualiste, car le corps obéit tout naturellement à l'esprit. Mais l'Eglise qui tenait avant tout à la soumission absolue de ses fidèles, n'a rien trouvé de mieux pour les assouplir parfaitement, que de les soumettre à un constant martyre; jeûnes, abstinences, cilice, flagellation, chasteté absolue, etc.; le corps brisé et l'esprit abruti par de continuelles souffrances si contraires à la nature humaine, perdent tout ressort, et se soumettent facilement à toutes les injonctions que l'Eglise leur impose. Ainsi les populations rurales du moyen-âge écrasées par tous les maux de cette sombre époque, en étaient arrivées au point de tout supporter par inertie et résignation, excellent moyen pour leur enlever toute idée de révolte et de progrès, car la lutte contre la souffrance est un puissant stimulant d'énergie et de progrès. Ainsi l'idéal de l'Eglise romaine a toujours été d'énervier le corps humain par un état permanent de souffrance et de terroriser l'âme par l'horrible perspective du feu de l'Enfer. Ces tortures morales et physiques sont bien éloignées de l'esprit et de la douceur évangéliques; elles doivent provenir de l'intrusion dans le catholicisme primitif de certains rites de diverses religions cruelles et barbares de l'Asie.

Autant les dogmes de l'Eglise romaine sont compliqués, autant ceux de Jésus-Christ sont simples; ils se résument en ceci: aimer Dieu de tout son cœur et son prochain comme soi-même.

Les longues prières sont des superfétations destinées à occuper les loisirs des nombreux contemplatifs de l'Eglise romaine; dans ce but elle a utilisé à son profit les rites orientaux, qui ont altéré la simplicité et la pureté évangéliques. Ainsi dans l'Inde on trouve la Trinité, les tortures du corps, les prières interminables et le véritable esprit contemplatif.

POLITIQUE IDÉALE: Nous avons dit que les peuples catholiques romains étaient soumis à deux courants opposés, inconciliables, l'esprit libéral grec, et l'esprit despotique clérical-romain, dont la lutte incessante énerve les nations. Mais elle est surtout prononcée en France, parce qu'on y est plus mobile, passionné, frondeur et agressif qu'ailleurs; cette lutte maintient dans la nation un fâcheux état fébrile, et y cause parfois de terribles cyclones politiques; il en résulte une excessive instabilité dans le gouvernement français qui depuis un siècle passe alternativement de la monarchie à la démocratie et réciproquement. Lorsqu'une de ces deux formes de gouvernement occupe le pouvoir il se forme en même temps dans la nation et dans la presse une opposition d'un esprit tout contraire, qui entrave la marche du gouvernement établi et cherche à le renverser. Quelle que soit la couleur du parti de l'opposition, on est disposé à croire à ses belles promesses; il a pour lui le mirage de l'inconnu. En France on aime ce qui est nouveau.

Ce parti attire et réunit les forces les plus actives de la nation, il grandit, se fortifie de plus en plus, et marche généralement bien d'accord, car l'entente est facile entre ceux qui attaquent, la marche étant la même pour tous les agresseurs. Il n'en est pas de même pour le gouvernement, surtout lorsqu'il est nouveau ; il rencontre presque toujours des difficultés imprévues dans son fonctionnement ; il ne peut pas tenir tous ses engagements : ses partisans ne s'entendent plus sur les différents moyens qui peuvent assurer sa marche, alors ses adversaires profitent de ses embarras, ne lui passent rien, le dissèquent sans pitié, l'accusent injustement de la plupart des maux dont souffre la société. En France on attend toute direction du gouvernement, et celui-ci violemment attaqué, emploie ses forces à se défendre, mais cette lutte constante l'affaiblit, il perd de plus en plus l'initiative d'action, et finit par être renversé. Tel a été le sort de la plupart des gouvernements de France depuis un siècle.

La France est en République depuis 1870. La majorité de la nation prouve qu'elle veut la démocratie par le choix de ses représentants à qui elle donne plein pouvoir politique, mais ceux-ci ne répondent pas à son attente, ils ne montrent ni l'accord ni la capacité nécessaire à l'exercice de leur mandat ; les affaires publiques et particulières vont de plus en plus mal, l'Etat s'obère d'une manière inquiétante, l'administration intérieure perd de plus en plus l'initiative d'action, et nos relations extérieures ne présentent aucune sécurité ; la République semble vivre au jour le jour, et les clérimonarchistes escomptent hautement sa fin prochain. Ils affirment que leur régime peut seul rétablir l'ordre et les affaires en France. Ils ne voient pas que si la nation n'a pas su jusqu'à présent user de la liberté, elle n'en a pas moins un ardent désir de la posséder ; elle réagirait certainement avec violence contre tout régime qui chercherait à la comprimer. Il en résulterait une nouvelle révolution comme cela s'est vu jusqu'à présent. De leur côté les radicaux disent : Que la République se jette dans nos bras, alors elle marchera, car nous lui donnerons toutes les libertés nécessaires ; mais les libertés ne lui manquent pas, c'est l'art de s'en servir qui lui fait défaut ; dans ces conditions, une plus grande somme de libertés lui serait plus nuisible qu'utile et amènerait une tension encore plus grande entre les partis extrêmes. Que peut-on augurer d'une situation aussi grave ? En examinant notre République on est frappé de l'excessive puissance de la Chambre des députés et de l'extrême faiblesse du Pouvoir exécutif qui craint toujours d'être renversé par un simple vote de la Chambre, comme cela est arrivé si souvent. Ce constant besoin de votes de confiance paralyse des ministres si peu stables, ils ne peuvent avoir aucun esprit de suite. Et cette Chambre mérite-t-elle bien l'omnipotence qu'on lui accorde ? pas précisément, elle

est composée de membres fort peu d'accord entre eux, et il est bien difficile de faire voter avec ensemble des députés qui, en fait d'opinion, varient de l'ultra-cléricalisme à l'extrême radicalisme avec toutes les nuances intermédiaires possibles et donc beaucoup n'ont ni plan ni conviction politique bien arrêtée ; cette assemblée est fluctuante et n'a pas une ligne de conduite suivie. Elle est en outre trop nombreuse, ce qui la prédispose à être tumultueuse, à mal étudier les questions, et à agir bien plus par entraînement que par mure réflexion.

Ensuite son mode d'élection est défectueux, le suffrage universel direct et le scrutin de liste favorisent bien plus l'intrigue que le mérite, car les électeurs sont appelés à nommer des représentants qu'ils ne connaissent pas. Un mode d'élection à deux degrés par arrondissement électoral représenterait mieux l'opinion des diverses localités, et permettrait de mieux connaître les candidats. Mais ce mode d'élection, quoique plus sincère, suffirait-il pour rétablir l'ordre dans les affaires ? C'est fort douteux, quand on voit le peu de succès de nos gouvernements représentatifs depuis un siècle, avec tous les modes possibles d'élection et qui ont tous abouti à une révolution. La Chambre des députés aidée de la presse a toujours démoli le pouvoir exécutif. Nous sommes de rudes argumentateurs, plus habiles à démolir qu'à édifier, la critique nous étant beaucoup plus facile que l'art. Nous tenons cela des Grecs et de l'éducation catholique ; les protestants plus pratiques argumentent moins.

Examinons les divers gouvernements qu'a eus la France : Le gouvernement féodal ou aristocratique est le plus antipathique au peuple français essentiellement égalitaire ; cherchant toujours à s'élever et à primer, il ne peut supporter des gens placés par privilège au-dessus de lui.

Les rapports constants, souvent hautains, blessants et capricieux des nobles avec les roturiers blessent vivement ceux-ci et les disposent à la haine contre ceux-là ; les seigneurs, ont jadis trop souvent, pressuré ou tyrannisé leurs vassaux. Ce genre de gouvernement présentant une forme patriarcale hiérarchique ne peut convenir qu'aux peuples barbares. Dès que la France fut arrivée à un certain degré de civilisation, elle rejeta la féodalité guerroyante et tracassière pour se jeter dans les bras de la monarchie qui lui offrait plus d'ordre, de sécurité et de calme. Sous la domination des rois de France la féodalité devint une valeureuse caste militaire ; mais Louis XIV l'avilit en transformant la noblesse en courtisans destinés à décorer son despotisme ; pendant tout le XVIII^e siècle cette noblesse fastueuse et dépensière vivant aux dépens de l'État acheva de se dépopulariser ; l'hostilité croissante du peuple contre elle fut une des causes de la révolution française.

Pendant tout le moyen-âge, la France accepta facilement la théocratie ro-

maine beaucoup moins tyrannique et pressurante que la féodalité pour tout ce qui concerne le temporel ; mais vers le milieu du XVIII^e siècle, lorsque des philosophes éminents eurent éclairé la nation, celle-ci comprit que la caste sacerdotale nuisait au progrès intellectuel en comprimant la liberté de pensée ; depuis lors la guerre a été permanente entre les penseurs et les amis du progrès d'un côté, et les cléricaux unis aux conservateurs de l'autre. Comme le catholicisme est peu tyrannique au temporel, et qu'il ne l'est qu'au spirituel, beaucoup de gens (des femmes surtout) qui se préoccupent peu de la liberté de pensée lui restent attachés, par inertie, par habitude, et surtout, par influence d'entraînement, plutôt que par zèle religieux. La monarchie a été longtemps populaire en France qui a eu un véritable culte pour ses rois. Mais les dépenses ruineuses et les désordres de Louis XIV et de Louis XV enlevèrent à la royauté son ancien prestige ; l'ingérance pernicieuse du clergé dans la politique pendant ces deux longs règnes, la persécution contre les protestants qui en fut la conséquence, déterminèrent le grand mouvement philosophique et libéral du XVIII^e siècle qui a été la principale cause de la révolution française.

Depuis un siècle la France manifeste des goûts prononcés de liberté, elle s'est donné ou a accepté volontiers pendant cette période de temps plusieurs gouvernements libéraux ou représentatifs.

Mais, chose étonnante, elle s'en est successivement dégoûtée, et a fini par les renverser. Par contre elle s'est jetée dans les bras des deux Napoléons qui s'imposaient en dictateurs, elle les a soutenus jusqu'à ce qu'ils aient été renversés par des causes étrangères amenées par leurs propres fautes, et elle les a regrettés malgré les maux qu'ils lui ont faits. Pour expliquer cette étrange anomalie, il faut définir le caractère français résultant de trois causes : de l'esprit gaulois mobile et railleur, de l'esprit grec fin et sceptique ; de l'intolérance haineuse des cléricaux pour ceux qui ne pensent pas comme eux. Il en résulte que le peuple français excessivement disposé à la critique en forme la base de ses relations de société, et celle-ci vit principalement de cancan, de malices, de gouailleries, etc. ; les prêtres n'en sont pas du tout exempts dans leurs repas de corps, c'est un assaut de plaisanteries de toutes sortes ; dans certains départements ils manifestent un goût prononcé pour le jeu, leur causerie est peu sérieuse, enfin rien n'annonce en eux la dignité de ministres des saints autels ; on dirait que, ne prenant pas au sérieux leurs prescriptions religieuses, semblables aux augures romains, ils ne peuvent se regarder sans rire.

Ainsi disposés à la critique, les Français sont sur leur terrain avec les gouvernements parlementaires forcés par leur nature d'accepter les discussions, c'est le règne des avocats ; députés, citoyens, et la presse, font

chorus pour attaquer l'Etat qui n'a qu'un rôle passif de défense contre ses nombreux adversaires, lesquels ont l'initiative et le choix de l'attaque et ne courent aucun risque. L'Etat qui a contre lui le caractère national se trouve dans une position très désavantageuse, use ses forces à se défendre et le gouvernement entravé dans sa marche, se déprécie de plus en plus et succombe. Ainsi les Français ont renversé depuis un siècle tous leurs gouvernements représentatifs, bons, légaux et honnêtes, par caprice ou goût de changement, sans raisons valables. Et ils ont maintenu les deux Napoléons malgré leur illégalité, leurs fautes et leur despotisme, parce qu'ils les craignaient.

Les Français font bien voir qu'ils ne sont que des enfants obéissant sans regimber devant des maîtres sévères et énergiques, bafouant les maîtres bons et faibles qui ne savent pas se faire craindre. Comme de tous temps les Français ont eu les instincts militaires, ils ont toujours respecté et estimé ce qui est fort et méprisé le manque d'énergie.

Cette manière d'agir indique qu'ils sont incapables de se donner un gouvernement durable, mais qu'ils obéissent aux gouvernements énergiques qui leur sont imposés ; ils devraient les laisser fonctionner avec une certaine indépendance, et ne pas les entraver par leurs discussions, tracasseries et attaques de toute sorte.

On pourra dire que les questions politiques ne sont pas du ressort du spiritisme, et qu'il doit se borner aux études psychiques et métaphysiques. Nous répondrons : Si, comme nous le croyons, le spiritisme est une vérité, il est appelé à devenir la religion et la philosophie de l'avenir ; en conséquence il doit étudier les questions philosophiques, religieuses, politiques, économiques et sociales. *Cette étude, absolument, a sa raison d'être.*

Lorsque Richelieu arriva au pouvoir, il trouva la France dans un déplorable état après un siècle de terribles guerres étrangères et civiles : pour la relever, il vit qu'il fallait faire trois modifications importantes dans la politique de l'Etat : achever la destruction de la féodalité qui était une cause perpétuelle de guerres civiles et entravait la puissance royale devenue nécessaire pour unifier les diverses populations françaises ; abaisser la puissante maison d'Autriche qui menaçait l'indépendance de la France ; réduire à une simple secte religieuse le protestantisme qui voulait faire dans la France catholique un véritable état distinct, ce qui aurait amené une lutte perpétuelle entre les deux états.

JEU DANGEREUX

(Mot d'Ordre du 12 novembre 1887.)

Charcot est distancé ; le docteur à la mode c'est le docteur Luys. Il a découvert ce qu'il nomme l'octroi des médicaments à distance. Il assure que l'on pourrait empoisonner un sujet endormi rien qu'en approchant de son cou une fiole de poison. Et il croit le prouver. Sous l'influence du haschich non mangé, mais seulement approché d'eux, ses hypnotisés chantent la *Mascotte* ; et le naïf docteur triomphe. On pourrait lui faire remarquer que le haschich n'a point pour propriété de faire chanter la *Mascotte*. Mais le docteur Luys, dans son ignorance, se l'imagine et de là découle le phénomène qu'il produit.

Il ne s'aperçoit point, ce candide savant, qu'il fait tout uniment de l'hypnotisme : qu'il suggère inconsciemment à ses sujets de faire telle ou telle chose qu'il a dans sa pensée, lui, et que ceux-ci obéissent servilement. Il ne s'aperçoit point que si un flacon de strychnine donne à distance des symptômes d'empoisonnement, c'est qu'il connaît, lui, les effets de la strychnine et que sa conviction se reflète dans l'esprit des sujets, de même que s'il évoquait une idée de froid, sans que rien la justifiait, ses sujets grelotteraient.

Les expériences du docteur Luys sont l'une des plus extraordinaires jongleries que la science officielle ait couverte de son pavillon. Ce médecin, de bonne foi, se trompe et nous trompe.

Puisqu'il croit que le médicament agit, en tant que médicament, il pourrait accepter le défi que nous lui portons, tout profane que nous sommes.

Nous le défions de produire les mêmes phénomènes avec des fioles de médicaments dont il ignorerait le contenu.

Nous ne parlons avec tant d'assurance que parce que nous avons fait, dans un milieu de savants, la preuve répétée que le docteur Luys s'abuse et que jamais charlatan audacieux n'en imposa davantage aux badauds.

Notre ami et collaborateur *Un Parisien* félicite le docteur Luys d'avoir ouvert toutes grandes les portes de son cours. Y entre qui veut, comme dans un moulin. Evidemment, ces expérimentations au grand jour préviennent en faveur de l'expérimentateur, à la condition, toutefois, qu'on ne réfléchisse pas trop.

Est-ce que la science ainsi enseignée n'a pas quelque chose du cabotinage ? Est-ce que des cours faits pour la galerie, ne seront point soupçonnés d'abuser de la réclame ? Est-ce que M. le docteur Luys ne serait pas infiniment plus désireux de servir M. le docteur Luys que la science ? Il est permis de le supposer.

Mais il y a une raison plus haute. Est-ce qu'il est bon de jouer au redoutable jeu de l'hypnotisme ? Est-ce que c'est à la Faculté d'encourager le premier venu à étudier ces affolants phénomènes ?

Autrefois, vivait un rabbin appelé Jéchiélé, qui jouissait d'un très grand crédit. Le soir, à la porte de son logis, il plaçait une lampe mystérieuse, qui s'allumait brusquement, sans que jamais les passants pussent apercevoir l'allumeur. Intrigué, le populaire rôdait autour de l'habitation, mais l'huis restait clos aux profanes. Une nuit, pour avoir le mot de cette énigme, on assiégea en tumulte la maison du rabbin. Mais les téméraires indiscrets qui osèrent porter la main sur le marteau de la porte se sentirent étrangement secoués : une force inconnue les maintenait en place et tordait leurs nerfs douloureusement.

Ceci n'est pas une parabole : c'est un fait. Le vieux savant mettait une persistance hautaine à dérober au vulgaire les secrets qu'il avait surpris et qu'il ne communiquait qu'à des hommes au cerveau éprouvé. Il allumait sa lampe, qui éclairait tout le monde, mais il fermait sa porte.

La kabbale le dit sien : c'est possible. Ses agissements étaient conformes à une doctrine qui avait pour règle absolue que certaines connaissances ne devaient tomber qu'au pouvoir des initiés seuls. Il y a, en effet, dans le domaine psychique, des vérités qui peuvent devenir dangereuses en la possession des méchants ou des sots. C'était sagesse de les leur cacher. Cette sagesse, M. le docteur Luys ne l'a pas. Il dit avoir la main pleine de vérités dangereuses : il l'ouvre. Il croit avoir trouvé le moyen d'empoisonner à distance : il démontre ce moyen à tout venant. Ce n'est point d'un trouveur égoïste, mais c'est d'un médecin bien imprudent.

Heureusement que le mal n'est pas si grand qu'il en a l'air et que le nourrisson de la Faculté se méprend sur l'influence du fluide magnétique. On n'a encore jamais empoisonné personne comme il l'enseigne et jamais on n'empoisonnera personne. Tout au plus, les jeunes filles suggestionnées avec un poison quelconque, donneront-elles, pour le plus grand plaisir des spectateurs de M. le docteur Luys, une imitation de Mlle Croizette dans le *Sphinx*.

On a beaucoup exagéré la nature des crimes que l'hypnotisme pourrait commettre. Ces phénomènes effrayants dont on s'occupe beaucoup trop ne se produisent que grâce à une passivité exceptionnelle et dans un milieu favorable.

Jamais sujet fut-il plus soumis à son magnétiseur que Lucile le fut à Donato ? Il faisait d'elle, à volonté, tout ce qu'il voulait. Entre ses mains, elle devenait une cire malléable à l'excès.

Un jour, Donato et Lucile se fâchent. Ils vont en justice. Ils se trouvent

face à face à la barre, comme sur le théâtre. Lucile est toujours aussi nerveuse, Donato aussi puissant. Mais Lucile a perdu sa passivité et le prétoire est un milieu qui ne se prête pas du tout à l'expérience. Lucile coiffe son ancien associé d'épithètes malsonnantes, elle le charge d'accusations graves. Jadis, il n'avait qu'un signe à faire pour la rendre muette. Ce signe, il est inutile qu'il le fasse désormais. Jadis, Lucile ne disait que ce qu'il voulait : aujourd'hui, Lucile dit ce qu'elle veut.

Donc, quoi qu'en disent les romanciers à imagination ; quoi qu'en dise M. Brouardel dans le rapport qu'il médite sur ce thème pour être lu à l'Académie, les crimes de la suggestion sont un mythe. Et M. Luys enseigne l'erreur.

Mais cependant ces spectacles sont fâcheux, très fâcheux. Ils passionnent des gens que cette passion égare. Au lieu d'être de simples manifestations naturelles inexpliquées quant à leur source, aux yeux d'esprits portés au merveilleux, ce sont d'affolants mystères. Et comme autrefois, sous l'influence du fluide, le spiritisme faisait tourner les tables, voici l'hypnotisme qui fait tourner les têtes...

Après le rapport du docteur Brouardel, que fera l'Académie ? Se déjugera-t-elle en interdisant à ses propres nourrissons de continuer les expériences publiques qu'elle vient d'autoriser ? Se bornera-t-elle à interdire aux magnétiseurs non patentés de donner des séances en ville ou à domicile ? Cette dernière hypothèse est très possible. Mais il y a bien des chances pour que ce vœu ne se réalise point. Interdire à tout autre qu'au médecin l'usage du magnétisme, c'est une proposition qui équivaldrait, comme on l'a dit déjà, à celle d'interdire au ciel d'avoir des nuages les autres jours que le lundi.

Il est trop tard ; l'Académie nous a donné l'exemple et l'habitude de jouer avec notre système nerveux. C'est grand pitié et grand dommage. Le rabbin Jéchielé était beaucoup plus sage qui allumait sa lampe sur sa croisée pour que sa lumière guidât le passant, mais qui fermait aux profanes la porte ouvrant sur les sciences maudites.

(*A suivre.*)

AMY.

A TRAVERS LES LIVRES, VICTOR HUGO SPIRITE

On sait que, sous ce titre : *Propos de table de Victor Hugo*, M. Richard Lesclide, secrétaire du grand poète, a publié un intéressant volume de souvenirs personnels. Dès son apparition, les *Annales politiques et littéraires* (n° du 2 août 1885) se sont empressées d'en détacher les chapitres suivants : L'Académie. — Victor Hugo et le Panthéon. — Victor Hugo et Lamennais.

Victor Hugo spirite.

Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de détacher à notre tour cette dernière page pour eux.

VICTOR HUGO SPIRITE : Un soir Mme Victor Hugo pria notre fils Charles, qui passait pour avoir beaucoup de fluide, d'interroger avec elle une petite table d'acajou. Charles s'en défendit sous divers prétextes, s'excusa, et ma femme appela sa femme de chambre, une fille du pays. C'était une petite paysanne de douze ans environ, orpheline abandonnée, que nous avions recueillie, et qui était d'un naturel silencieux et farouche. Mme Victor Hugo la fit venir auprès du guéridon, pendant que je continuais à travailler à quelque distance.

La table était en humeur de causer ; ma femme encouragée par sa bonne volonté, me pria de lui poser une question,

— Demandez-lui d'abord si elle me répondra, dis-je.

— Oui, fit la table résolument.

— Eh bien, voici ma question : quelle est la fonction de l'homme sur la terre ?

Plusieurs amis étaient entrés.

— Pour une question, c'est une jolie question, dit l'un d'eux.

— Qu'en pense la table ? dit Charles ; la question lui convient-elle ?

— Oui, dit le meuble.

Et, se prenant à frémir, il frappa cinq coups, ce qui, par le numérotage convenu des lettres, représentait l'E. Puis quatre coups donnèrent un D, et cinq, un nouvel E.

Jusque-là, cela ne voulait pas dire grand'chose, EDE. On poursuivit ; le guéridon indiqua successivement les lettres I, O, R, A. Cela faisait EDEIORA, mot qui nous parut d'abord incompréhensible.

— Est-ce la réponse à la question ? demanda-t-on à la table.

— Oui.

— Mais ce n'est pas un mot français !

— Non.

— Est-ce un mot latin ?

— Non.

— Plusieurs mots latins ?

— Oui.

En effet, le mot se décomposait ainsi :

E D E I O R A

C'est-à-dire :

Mange, marche, prie.

On peut lire aujourd'hui ces mots gravés sur une des portes de Hauteville-House.

Le récit précédent, fait avec un art qui nous manque, produisait toujours un grand effet sur les auditeurs. On ne pouvait mettre en doute la véracité et la sincérité de Victor Hugo, qui n'aimait pas qu'on approfondît ce sujet. J'essayai un jour un commencement d'explication qui fut mal reçu. Un peu désorienté, je demandai :

— Eh bien, cher maître, que faut-il en penser ?

— Ce que vous voudrez, répondit-il presque brusquement.

RICHARD LESCLAPE.

PHOTOGRAPHIE SIMULTANÉE DU MÉDIUM

ET DE LA FORME MATÉRIALISÉE A LA LUMIÈRE DU MAGNÉSIUM

EXPÉRIENCES DE M. AL. AKSAKOW, A LONDRES.

(Voir la *Revue Spirite* du 15 décembre 1887.)

A Londres, sauf les personnes que cela concernait, nul ne savait rien des photographies produites chez M. X. en séances privées ; la presse spiritualiste anglaise n'en a pas parlé, et pour cause.

Les séances terminées, eu égard à nos résultats remarquables, M. X. me dit de mentionner son nom, n'exigeant pas plus longtemps le silence ; certes l'adresse du maître de la maison était désirable pour compléter mon récit, mais je le remerciai d'un tel sacrifice et c'en est un dans l'état actuel de la question : après mûre réflexion, songeant à W. Crookes et Russel Wallace qui ne purent faire partager leur conviction au public, je compris l'inutilité de la publication de noms et d'adresses : personne n'ajouterait foi à notre récit et de plus les personnes nommées auraient à subir des ennuis, la raillerie, des questions de toutes sortes. Je pouvais dire, sans publier les noms, que j'avais la permission de les communiquer aux personnes que le sujet pouvait intéresser spécialement.

Les incrédules suspectent de fraude les médiums de profession matérielle-ment intéressés ; il est évident que M. Eglinton ne pouvait seul accomplir ce qu'il eût fallu pour nous en imposer ; il lui eût fallu une entente secrète avec les membres du cercle et le négociant chez lequel l'appareil photographique fut acheté. Notre hôte, indépendant, occupe une position analogue à la mienne, et pour nous il ne peut y avoir de questions d'intérêts matériels, comme mobiles de fraude, ce qui eût été compliqué et facile à découvrir. Tout au plus peut-on supposer que m'étant engagé dans le spiritisme, je le défends quand même, en arrangeant les photographies avec Eglinton pour les publier.

Les convictions ne sont point l'effet du hasard, mais le résultat de toute une vie et d'une époque. La croyance aux phénomènes de la nature ne s'acquiert pas avec la raison et la logique, mais par la force de l'habitude, et par la force de cette habitude, le merveilleux cessera avec son cortège d'erreurs et d'hallucinations.

En entreprenant ces expériences, j'ai voulu répondre à un homme qui respecte le témoignage humain, qui reconnaît sa valeur, et incite ceux qui ont à cœur les phénomènes médianimiques à de telles expériences, le Dr Von Hartmann qui, dans le *Psychische Studien*, s'est exprimé ainsi :

« Une question du plus haut intérêt théorique, est de savoir si le médium peut exciter chez un autre l'hallucination d'une figure, produire une image réelle dans l'objectif de la chambre d'expérience commune à tous les expérimentateurs; projette-t-il en dehors de son propre organisme, la matière nécessaire à cette formation et en construit-il ensuite la forme ? Si la sphère d'action maximum du médium est une limite invincible, la preuve de la réalité objective du phénomène de la matérialisation, peut-elle être fournie par des productions matérielles durables, au delà de la sphère d'action du médium.

« Le phénomène de la matérialisation, ne se produisant pas au delà des limites de la sphère de l'action physique, l'épreuve photographique seule établirait-elle que dans le phénomène de la matérialisation, une surface a la puissance de réfléchir la lumière dans l'objectif. Les médiums ne présentant aucune sécurité, une photographie simultanée du médium et du fantôme doit être produite, pour que l'objectivité soit concédée aux apparitions perçues simplement par la vue des spectateurs. »

C'est-ce que j'avais en vue; cela fut atteint avec les conditions que le Dr Von Hartmann nous avait imposées; lui-même, je pense, après mûre appréciation des conditions physiques et morales sous lesquelles les preuves photographiques requises ont été produites, les trouvera suffisantes pour la reconnaissance de la réalité objective de la matérialisation; je cite encore les paroles suivantes du Dr Von Hartmann :

« Une condition indispensable à cette preuve photographique, c'est que, ni un photographe de profession, ni un médium, ne soient présents à la préparation de l'appareil, du châssis et des plaques avant qu'elles ne reçoivent le collodion; aussi à toute manipulation. Jusqu'ici ces précautions n'ont pas été mentionnées dans le compte rendu des expériences et leur importance a été méconnue. Sans elles, un négatif sur lequel le médium et l'apparition se trouvent simultanément représentés, n'a pas de valeur démonstrative, et de même, les positifs obtenus à l'aide de tels négatifs. Le chercheur d'une honnêteté indiscutable, qui emportera avec lui ses

propres appareils pourra seul dans cet *experimentum crucis*, fournir une démonstration positive et rationnelle.

Ces conditions se rapportant à la photographie transcendante, celle où l'on photographie une matérialisation *invisible* pour les expérimentateurs, sont superflues pour la photographie d'une matérialisation visible pour tous les participants à la séance. Ils sont nombreux, les comptes rendus des séances des photographies transcendantes dans lesquelles le médium et l'apparition sont visibles simultanément : mais pour les photographies de la seconde espèce, mon compte rendu est le premier et le plus complet, avec reproduction de la photographie.

A. AKSAKOW.

LE SPIRITISME A CHATEAUDUN

Monsieur : Depuis quelque temps, j'obtiens des communications très intéressantes à l'aide d'excellents médiums ; les Esprits se communiquent, non plus à l'aide du guéridon, mais par coups frappés sur une table à quatre pieds, puis par l'écriture dont une ligne est écrite de gauche à droite, et la suivante de droite à gauche. Je ne puis résister au désir de vous relater ici une ou deux manifestations des plus caractéristiques.

1^{re} MANIFESTATION : Le Dr B. se rend à l'extrémité d'une longue galerie munie de deux portières qui absorbent le bruit ; il frappe doucement plusieurs coups en mesures déterminées, que lui seul connaît ; aussitôt les mêmes coups, dans les mêmes mesures, sont reproduits sur la table ; le docteur varie l'expérience et les coups sont exactement reproduits.

Une variante consiste à écrire une phrase inconnue des médiums, et aussitôt cette phrase est reproduite par coups frappés.

2^e MANIFESTATION : Frappée comme la précédente et écrite à l'envers.

Dem. qui êtes vous ?

Rép. T... !

Dem. Que voulez-vous ?

Rép. Savoir si ma position durera toujours ?

Dem. Quelle est cette position ?

Rép. Elle est horrible ! Je suis plongé dans d'épaisses ténèbres et cependant je vois mes victimes qui me poursuivent sans cesse ; tout est sang et ténèbres autour de moi ; je souffre horriblement. Croyez-vous que ce supplice durera toujours ?

Rép. Nous ne pouvons vous le dire, il faut consulter un esprit supérieur.

Rép. Je n'ose, j'ai honte !

Dem. Vous êtes-vous repenti à l'heure de la mort ?

Rép. Mal, la peur du supplice m'en a empêché.

Dem. Voulez-vous que nous priions pour vous ?

Rép. C'est inutile, il ne me sera jamais pardonné.

Note : Des prières ont été faites, en voici le résultat.

3^e MANIFESTATION : Dem. Etes-vous toujours dans la même position ?

Rép. Toujours ! cependant je commence à espérer !

Dem. Est-ce l'effet de nos prières ?

Rép. C'est probable !

Dem. Connaissez-vous le crime de Pranzini ?

Rép. Oui il est coupable ; je le lui ai vu commettre !

Dem. Comment cela se fait-il, puisque vous dites être plongé dans les ténèbres ?

Rép. Nous autres criminels désincarnés, nous sommes tous pour ainsi dire avec les criminels de la terre (sic). C'est notre punition de voir les crimes qui se commettent.

Note : Cette dernière révélation nous prouverait qu'il existe entre les mauvais esprits une effluve fluidique (matière radiante) qui leur communique toutes les mauvaises actions qui se commettent, il doit en être de même, dans un autre sens, pour les bons esprits !

4^e MANIFESTATION : Un esprit se manifeste :

Dem. Qui êtes-vous ?

Rép. Un esprit qui hait les militaires (il y avait présents, deux sous-officiers).

Dem. Pourquoi n'aimez-vous pas les militaires ?

Rép. Parce qu'ils m'ont fusillé !

Dem. Donnez-nous quelques détails ?

Rép. J'étais soldat en 1870, on m'a fusillé comme espion.

Dem. L'étiez-vous véritablement ?

Rép. Vous m'embêtez ! oh là là ! quelles têtes esbrouffantes et ébourifantes ! ils m'embêtent avec leurs blagues ! ! !

Si vous croyez, monsieur, que ces communications soient dignes de la Revue, je vous les livre.

Le spiritisme fait d'énormes progrès dans ce pays-ci ; savants, médiums, etc., s'y donnent de tout cœur. Un docteur me disait dernièrement que tout médecin était spirite.

Recevez, monsieur et F. E. S., l'expression de mes meilleurs sentiments.

L. DE TARRAGON.

REVENANTS DE RAUBA CAPEÙ

(Nice. *L'Eclaireur du littoral* du 8 décembre 1887.)

L'émotion causée par les faits inexplicables qui se passent à la maison Bovis est de plus en plus grande dans le quartier du Port. La nuit dernière plus de cinq cents personnes sont restées jusqu'à minuit sur la route. Chacun espérait dans son for intérieur ressentir quelque bonne petite émotion et apercevoir au loin dans les rochers du Château un fantôme enveloppé d'un blanc suaire, agitant vers le ciel ses bras décharnés. Rien de tel ne s'est produit, seulement de temps en temps on entendait le fracas d'une vitre qui se brisait ou d'une bouteille qui se fracassait sur le balcon de la maison, du côté du Château.

Durant toute la journée d'hier la foule était encore plus nombreuse que la veille : de tous les points de la ville on était venu voir *ti fada*.

Les bruits les plus étranges couraient sur les événements fantastiques dont la maison était le théâtre ; les uns racontaient avec force détails que plusieurs jeunes gens ayant voulu pénétrer dans la maison hantée, des bougies à la main, avaient eu leurs bougies éteintes par un souffle glacial et avaient reçu des gifles dans l'obscurité ; d'autres assuraient que les esprits avaient cassé dans la nuit une glace et le marbre d'une commode dans l'appartement de M. G... ; on affirmait aussi que les esprits avaient écrit à la craie sur les carreaux : « Vous ne nous découvrirez pas. Venez nous chercher dans l'autre monde. » Enfin c'était à qui inventerait les histoires les plus invraisemblables.

Désireux de savoir à quoi nous en tenir de sérieux nous nous sommes renseignés au commissariat de police du 2^me arrondissement et voici ce que nous avons appris : « C'est lundi soir que les vitres du 2^me étage de la maison Bovis ont commencé à être cassées par des projectiles divers : pierres, bouteilles, flacons portant l'étiquette d'un pharmacien, etc. : en vain M. G... posta-t-il le lendemain des hommes dans les rochers du Château, en vain sa femme et sa fille surveillèrent-elles la rue, cachées derrière les fenêtres on ne put rien découvrir.

Les vitres continuèrent à être brisées : les projectiles n'étaient d'ailleurs pas lancés à la volée, ils n'arrivaient qu'un à un, et à peu près d'heure en heure au moment où on s'y attendait le moins. M. G... porta plainte à la police qui fouilla soigneusement les rochers du Château, la maison, et même la *Bauma de Calico*, mais ne put rien découvrir. Hier matin, le commissaire de police venait de visiter la maison et en était sorti après avoir fait hermétiquement fermer les volets pleins des fenê-

tres donnant sur le Château. Il se trouvait avec M. G... dans la rue, lorsque se produisit un fait encore plus mystérieux que les autres : une vitre fut brisée malgré le volet fermé. On ne pouvait évidemment l'avoir brisée que de l'intérieur de l'appartement dans lequel à ce moment ne se trouvaient que Mme et Mlle G... !

Et la foule de s'écrier aussitôt : « Plus de doute, ce sont les esprits. » Après ce dernier exploit de *li fada*, il n'y avait plus qu'à tirer l'échelle : c'est ce qu'ont fait Mme et Mlle G... qui sont partis hier soir pour la campagne. M. G... a également décidé d'abandonner son domicile pour quelque temps et divers locataires ont imité cet exemple. On ne peut pas lutter contre des revenants ! Il n'y a qu'une façon de le faire, disait hier une bonne femme agenouillée devant la maison et se signant avec ferveur : c'est de faire bénir l'appartement. Pour le moment, des agents de police surveillent les abords de la maison hantée autour de laquelle la foule stationne toujours.

En attendant l'explication de cette fantastique énigme, rappelons quelques histoires locales de revenants qui sont dans la mémoire de tous les Niçois : Il y a une quinzaine d'années les habitants de la rue Victor furent mis en émoi par des bruits étranges qui sortaient la nuit d'une maison inhabitée de ladite rue, appartenant à l'avocat X... Vers minuit les voisins étaient tout à coup désagréablement réveillés par un bruit de chaînes et de ferrailles parlant de la maison inhabitée : on s'habillait à la hâte et on s'approchait en tremblant de la maison : le bruit de chaînes redoublait ; on enfonçait la porte et des hommes armés parcouraient les appartements, ils n'y trouvaient rien. A peine étaient-ils ressortis que le bruit reprenait avec une nouvelle violence. Ces bruits s'apaisèrent peu à peu et disparurent au bout de quelque temps sans qu'on eut rien pu découvrir.

NOTE DE LA REVUE : Cet ordre de phénomènes est usuel, pour ainsi dire, tellement il se renouvelle dans toutes les contrées du Globe ; si les hommes de science s'obstinent à ce sujet à continuer la conspiration du silence, les esprits ne discontinuent point de prouver qu'ils existent ; ils peuvent, pour le service de la vérité, émouvoir des populations entières lorsque les intéressés ferment les yeux et les oreilles, et se refusent au contrôle de ces très intéressantes manifestations.

DISCOURS PRONONCÉ A FRONTENAC

« La mort, cette épouvante des hommes, ne serait plus un sujet de terreur si l'on savait bien qu'elle nous ouvre des horizons inconnus, cachés à nos regards par notre enveloppe matérielle qui, si elle meurt, laisse notre esprit libre de recommencer de nouvelles existences : l'esprit immortel ne peut se manifester sans un corps organisé.

En cherchant et méditant nous avons trouvé ce principe : la pluralité des existences de l'âme, ce qui nous fait vivre avant la naissance, et revivre après la mort, ce qui est la clé de problèmes réputés insolubles, tels que l'inégalité des conditions, la variété infinie des caractères et des aptitudes.

« Nous avons connu et nous connaissons successivement toutes les phases de la vie terrestre ; nous traverserons tous les milieux. Le temps et le travail, tels sont les éléments de nos progrès, et la réincarnation montre d'une manière éclatante la souveraine justice régnant sur tous les êtres. Tour à tour nous forgeons et nous brisons nous-mêmes nos chaînes, et les épreuves écrasantes dont souffrent certains d'entre nous sont les conséquences de leur conduite passée. Oui, le despote renaît esclave, l'oisif redevient mercenaire courbé sous une tâche ingrate, et celui qui a fait souffrir souffrira à son tour, et l'âme choisit elle-même le milieu dans lequel elle veut revivre. L'âme a le libre-arbitre.

« Il est inutile de chercher l'enfer dans des régions inconnues et lointaines ; il est dans les replis ignorés de notre âme, lorsqu'elle se complait à faire le mal, et elle est libre de ne faire que le bien.

En conséquence, c'est nous qui créons nos peines éternelles, jusqu'au moment où nous entrons dans la véritable voie de l'amour et de la fraternité ; telle est la simple vérité.

Si d'autres vies ont précédé cette dernière existence, comment en avons-nous perdu le souvenir ? qu'est-ce donc que notre passé et pourquoi l'avoir oublié, puisque, vu le présent, nous avons dû être haineux et injustes ? et comment pouvons-nous supporter ce passé farouche ?

« Le spiritisme critiqué avec tant de passion, dont les adeptes sont traités de fous dangereux, enseigne par le fait brutal que l'âme immortelle se loge dans un corps dont elle a besoin pour se manifester ; or il lui faut un cerveau à cet effet, et si le père et la mère créent le corps charnel, c'est l'âme qui choisit ce corps, lorsque le cerveau est prêt à la recevoir ; sans cerveau, point de manifestations.

« Du passé, l'âme élimine les images inutiles et vaines, ne conserve que le souvenir, ou les images des actes nécessaires à sa nouvelle existence et à

son progrès, et ne peuple le cerveau qu'elle adopte, en revivant, qu'avec les images utiles à ses manifestations. Les images inutiles sont atrophiées, nécessairement et fatalement, de par la logique immanente en toutes choses.

« De grands savants, dans toutes les parties du monde, tous respectés et honorés, s'occupent de cet ordre d'idées, après de sérieuses et longues investigations; les empereurs, les rois, les diplomates et les ministres renommés, des académiciens et des professeurs, des hommes de lettres et des dramaturges poètes, des auteurs, consacrent des heures d'études aux phénomènes spirites; partout les sociétés se fondent, et plus de cent journaux les représentent; notre philosophie est à la portée de toutes les intelligences, et de plus elle console, rend la vie plus douce en nous donnant du courage et de la patience; elle éclaire d'une vive lueur la route obscure et tortueuse que les vieilles religions nous ont tracée, en nous donnant l'espérance et la foi raisonnées. *Le spiritisme est la raison, la logique, la science, l'amour.*

« Un mot sur les sectaires qui prétendent avoir la mission de sauver le monde, et n'ont que de l'orgueil, de l'égoïsme, et l'âme rétrécie par un enseignement tout spécial; ces ministres d'un Dieu circonscrit, absolu et sans contrôle, remplissent une tâche inutile; ce sont des aveugles qui veulent nous conduire vers leurs ténèbres, et qui eussent fait, dans l'humble sphère à laquelle on les a enlevés, de bons cultivateurs et d'excellents ouvriers; vaniteux ils vont aux honneurs, au clinquant et l'or les attire fatalement. L'humble pasteur, sincère et convaincu, doux et charitable, une fois enrôlé, purifie son ministère par ses actes et ses paroles; mais ici l'exception confirme la règle. Et la règle c'est que l'homme vaniteux prétend donner le pardon à autrui, en s'appuyant sur la grâce, en exploitant la crédulité et l'ignorance. Ce sont des marchands dans le Temple... Ce n'est pas là, la religion de l'avenir, car, celle-là, aura pour base *la raison, la logique, la justice, la science et l'amour....* » BARBE FILS, GENDRE LELONG.

Ces paroles ont été prononcées à Frontenac (Gironde), sur la tombe de Mme Marie Castaing Lelong, ancienne spirite âgée de 83 ans, après l'hommage rendu à la désincarnée par MM. Jourdan, chef de groupe à Puch; Mouline, ch. de g. à Blésignac; Chatelier, ch. de g. à Frontenac; Cassat, gendre de la défunte; Froustain, ch. de g. à Lagoilane. Malgré la pluie battante, plus de cent personnes assistaient à cette cérémonie touchante, qui fait honneur aux spirites de la contrée que Jean Chatelier a presque tous conduits à l'étude du spiritisme.

PENSÉES DE CARITA ET RÉFLEXIONS DE MARIE, réunies en une belle et forte brochure ; 1 fr. *franco*, très recommandée. L'auteur est M. Laurent de Faget, qui a servi de médium, et nos F. E. S. pourraient offrir, au jour de l'an, ces très intéressantes communications à leurs parents et à leurs amis. — 10 exemplaires à la fois : 9 fr. *franco*.

MÉDITATION

tirée des Pensées de Carita

A M. LAURENT DE FAGET

Immuable beauté de la chaste nature,
Mer d'étoiles qu'on voit remplir l'infini bleu,
Vague de l'inconnu si mouvante et si pure,
Vous célébrez la gloire et la grandeur de Dieu !

Vous brillez, champs d'azur, profondeurs lumineuses !
Rien ne peut empêcher vos formidables plis
De maintenir à des hauteurs vertigineuses
Les soleils pour que leurs destins soient accomplis.

Immensité béante et gouffres insondables,
Sphères où l'étendue heurte ses tourbillons,
Où l'esprit ému voit des ports inabordables,
Vous réglez, mais qui donc féconde vos sillons ?

Vous charmez !... et du bord de notre plage amère,
D'où le progrès puissant nous fera tous sortir,
De ce monde en chaos qu'habite la chimère,
Un cri, de notre amour, monte vous avertir.

Astres sereins et fiers, solitudes profondes,
Vous nous révélez Dieu, dont le nom est écrit.
Dans les cieux flamboyants que parcourent les mondes,
Vous êtes,... et d'espoir vous bercez notre esprit.

L'homme cherche, dans la matière qui l'obsède,
Des preuves de ce Dieu que son âme pressent ;
Il voit autour de lui le mal à qui tout cède,
Ce mal trouble son être et son cœur s'en ressent.

Il ne découvre pas dans l'éclat des étoiles
L'Éternel, promoteur de ce rayonnement ;
La pensée a toujours devant elle des voiles
Qui l'empêchent de lire au front du firmament.

Hélas ! l'homme est rampant ; les ailes de son âme,
Qu'accablent le malheur et que rognent le temps,
N'ont plus cette envergure immense que réclame
L'espace illimité dans les cieux éclatants.

Qu'importe, cependant ? Les voix de la nature
 Ont des accents secrets pour apprendre aux humains
 Qu'au-dessus de l'argile aride et sans culture
 L'intelligence veille et pense aux lendemains :

Le langage du vent quand il frôle des plantes,
 Qui, pour la rêverie a d'attrayants appas ;
 Le doux bruissement des ramilles tremblantes,
 Peuvent faire oublier les soucis d'ici bas.

La rose qui fleurit, le papillon qui passe
 Et qui va sur la fleur bercer son vol léger,
 La rosée et les pleurs qui tombent de l'espace,
 A regarder les cieux tout doit nous engager.

Tout doit nous révéler ainsi l'Etre suprême
 Dont la bonté surveille et dore les moissons,
 Dont l'amour nous sourit, dont la sagesse sème
 Dans les cœurs des rayons, dans les airs des chansons.

Allez dans les prés verts cueillir la marguerite,
 Pâquerette au cœur d'or qui parle d'avenir ;
 Ecoutez le ruisseau charmant qui vous invite
 A garder de sa course un riant souvenir ;

Et vous verrez partout la paix et l'harmonie,
 Et vous comprendrez mieux les lois de l'univers ;
 Vous bénirez de Dieu la puissance infinie,
 Aux espoirs glorieux vos cœurs seront ouverts.

M. AUGUSTE VERRIEUX.

DIVERS : *Les Mystères de l'Horoscope* tel est le titre d'un ouvrage appelé à passionner singulièrement la curiosité d'une époque qui, sous un masque de froid scepticisme cache, en somme, une âme toujours assoiffée de merveilleux.

C'est vraiment avec une remarquable maîtrise que l'auteur de ce livre étrange, le docteur ès-Kabbale ELY-STAR, soulève pour chacun le voile épais jeté sur l'avenir. Aussi ne craignons-nous pas de lui prédire, avec son préfacer CAMILLE FLAMMARION, « longue vie, gloire et prospérité ». 3 fr. 50, port payé, pour la France.

LE COURRIER SPIRITE : Revue mensuelle scientifique du spiritisme, dirigée par M. Giovanni Succi, Administration à Florence (Italie), Piazza della signoria, 7.

L'honorable M. Giovanni Succi, veut spécialement s'occuper de spiritisme, de son extension et de son application corroborée par les faits matériels qui sanctionnent sa philosophie rationnelle.

Ce périodique paraîtra le 1^{er} janvier 1888, dans un format élégant de 32 pages, avec une couverture illustrée par un véritable artiste.

Nous souhaitons la bienvenue à cette revue nouvelle et lui désirons longue vie et succès.

NECROLOGIE : M. Jules Jésupret, publiciste, nous annonce la mort, à Douai, de son fils Jules-Lucien Jésupret ; une bonne pensée à cet esprit, dont l'existence n'a pas été longue sur la terre dans sa dernière existence.

BIBLIOGRAPHIE : M. J.-E. Guillet, l'auteur de la *Chute originelle*, nous annonce l'apparition prochaine d'un nouveau livre : *L'amour et le mariage selon le spiritisme*, qu'il vient de mettre sous presse.

BIBLIOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIES DU DOIMEN D'ALLAN KARDEC, 1 fr. 50; émaillées.	2 fr. 50
<i>L'âme et ses manifestations dans l'Histoire</i> , par Eugène Bonnemère.	3 fr. 50
<i>Recherches sur le spiritualisme</i> , par W. Crookes (relié : 4 fr. 50).	3 fr. 50
<i>Episode de la vie de Tibère</i> , œuvre de la vie médianimique d'un groupe russe dictée par l'esprit de J.-W. Rochester.	3 fr. 50
<i>L'Abbaye des Bénédictins</i> , par l'esprit de J. W. Rochester, 2 vol.	6 fr. »
<i>La Magie dévoilée</i> , ou principes de science occulte, par M. le baron du Potet, relié et port payé. Epuisé et très rare. Se vendait 100 fr.	50 fr. »
RECUEIL DE PRIÈRES spirites; reliure ordinaire; 4 fr. 50; reliure chagrin.	3 fr. »
CONFÉRENCES SPIRITES faites en 1884 par M. Vallès, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées.	2 fr. »
Les trois premières années 1882, 1883 et 1884.	5 fr. »
LA CHUTE ORIGINELLE SELON LE SPIRITISME, par M. J.-E. Guillet.	3 fr. 50
Les quatre <i>Evangelies</i> de J.-B. Rostaing et le livre des <i>Esprits</i> , réponse à M. Al. Vincent, par M. J.-E. Guillet.	1 fr. »
<i>Le spiritisme dans l'antiquité et dans les temps modernes</i> , par le Dr Vahu.	5 fr. »
<i>Choix de dictées spirites</i> , par le Dr Vahu.	1 fr. »
<i>Psychologie transformatrice</i> , évolution de l'intelligence, par le capitaine Bourguès.	1 fr. »
<i>Etudes spirites</i> , groupe bisontin. <i>Etudes économiques</i> .	1 fr. 50
<i>La Muse irritée</i> , poésies spiritualistes, par M. Laurent de Faget.	3 fr. »
Photographies d'Allan Kardec, première grandeur.	3 fr. 50
<i>Choses de l'autre monde</i> , 3 ^e édition, par B. Nus.	3 fr. 50
<i>Les Chrysanthèmes de Marie</i> , par C. Chaigneau.	3 fr. 50
<i>Hygiène des nouveau-nés, de l'enfance, de l'adolescence</i> , Dr Vahu.	3 fr. 50
<i>Conseils aux pères de famille</i> , Dr Vahu.	1 fr. 50
<i>Spiritisme, fakirisme occidental</i> , Dr Gibier.	4 fr. »
M. le marquis, histoire d'un prophète, par M ^{me} Claire Vautier.	3 fr. 50
<i>La Cité Chinoise</i> , par G. Eug. Simon, ancien consul de France en Chine.	3 fr. 50
<i>Cosmogonie des fluides</i> , par A. Bourdin.	1 fr. 25
<i>La raison du spiritisme</i> .	3 fr. »
<i>La théosophie Bouddhique c'est le nihilisme</i> , par la Société Atmique.	1 fr. »
<i>Préface des commentaires sur le sômedaewo de Gaetomo</i> (Société Atmique).	1 fr. »
<i>Causeries spirites, dialogue sur les questions que le spiritisme soulève</i> .	3 fr. »
<i>Le messie de Nazareth</i> .	3 fr. »
<i>Deux commandements du Christ. Fables, contes et sonnets</i> .	1 fr. 50
<i>Dans le ciel et sur la terre</i> , par Camille Flammarion, avec figures.	5 fr. »
<i>Le spiritualisme dans l'histoire</i> , relié, par Rossi de Gustiniani.	3 fr. »
<i>Les grands mystères</i> , par Eugène Nus.	3 fr. »
<i>Les dogmes nouveaux</i> , par E. Nus.	2 fr. 50

VOLUMES RARES. — ÉDITIONS ÉPUISÉES.

<i>Les miettes de l'histoire</i> .	10 fr. »
<i>Les Evangelies</i> , par d'Eischtal, 2 vol.	12 fr. »
<i>Esprit des Gaules</i> .	7 fr. »
<i>Terre et ciel</i> .	7 fr. »
<i>L'enfer</i> , par Callet,	4 fr. »
<i>La réalité des Esprits</i> , par de Guldenstuble.	25 fr. »
<i>De Mirville, Pneumatologie des Esprits</i> .	10 fr. »
d ^o <i>Question des Esprits</i> .	7 fr. »
<i>Lettres du grand prophète Nostradamus</i> .	10 fr. »
<i>La vérité aux médecins</i> , par le Dr Gomet.	5 fr. »
<i>Somnambulisme</i> , par le Dr A. Bertrand.	10 fr. »
<i>De la démonialité</i> , par Sinistrari,	10 fr. »
d ^o d ^o	5 fr. »
<i>Magnétisme animal</i> , par Gerdy.	10 fr. »
d ^o par Robert.	10 fr. »
d ^o par Pigeaire.	10 fr. »
d ^o par Charpignon.	10 fr. »
<i>Correspondance</i> , par Deleuze, 2 vol.	10 fr. »
<i>Révélation d'outre-tombe</i> , par Dozon, 4 vol.	12 fr. »
<i>Magnétisme animal</i> , par Gerdy.	10 fr. »
<i>Dogmes chrétiens et pluralité des mondes</i> , par l'abbé Pioger.	4 fr. »

Le Gérant : H. JOLY.